

Rapport

Date de la séance du CE: 9 janvier 2018
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 794190
Classification: Non classifié

Ecole suisse de Bogota ; déclaration de garantie subsidiaire du canton de Berne pour le prêt souscrit auprès de la BCBE Crédit d'engagement

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Rappel	2
3.2	Caractéristiques du projet	3
3.3	Calendrier, modalités, organisation, compétences	5
4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	5
5	Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	6
6	Répercussions sur les communes	6
7	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	6
8	Proposition	6



1 Synthèse

L'Ecole suisse de Bogota prévoit des travaux d'agrandissement qui coûteront, dans un premier temps, 6,7 millions de francs. Cette première phase des travaux sera financée au moyen d'un crédit souscrit auprès de la Banque cantonale bernoise (BCBE). Ce crédit doit être cautionné par le canton.

2 Bases légales

- Article 19 de la loi fédérale du 21 mars 2014 sur la diffusion de la formation suisse à l'étranger (Loi sur les écoles suisses à l'étranger, LESE ; RS 418.0)
- Article 63 de la loi du 13 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210)
- Article 42, alinéa 3, lettre a, article 44, article 46 et article 48, alinéa 1 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Articles 136ss et article 152 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)

3 Description de l'affaire

3.1 Rappel

Le canton de Berne patronne l'Ecole suisse de Bogota. A ce titre et conformément à l'article 19 de la loi fédérale du 21 mars 2014 sur la diffusion de la formation suisse à l'étranger (loi sur les écoles suisses à l'étranger, LESE ; RS 418.0), il remplit les tâches suivantes :

Le canton de patronage assure la surveillance pédagogique des écoles suisses à l'étranger reconnues, y compris de la formation générale de degré secondaire II qu'elles dispensent, des filiales et des offres de formation professionnelle initiale.

Il remplit notamment les tâches suivantes pour les écoles et les autres formes de diffusion de la formation qu'il encadre :

- a. conseils et encadrement spécialisés, garantie de la qualité ;
- b. fourniture du matériel didactique à des conditions avantageuses ;
- c. échange d'informations avec les écoles qu'il encadre ;
- d. promotion des échanges d'élèves, de personnes en formation et d'enseignants et d'enseignantes ;
- e. aide aux écoles dans le choix des enseignants et enseignantes et dans le domaine du perfectionnement professionnel ;
- f. conseils en matière de réinsertion professionnelle aux enseignants et enseignantes de retour en Suisse.

Le canton de patronage veille à ce que les personnes habilitées à enseigner en Suisse puissent rester affiliées à la caisse de pension de leur canton de provenance.

En vertu de l'article 63 de la loi du 13 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), le canton de Berne peut seconder les écoles suisses à l'étranger qu'il patronne en leur allouant des subventions ou en leur prodiguant une assistance.

3.2 Caractéristiques du projet

Par courrier du 26 juin 2017 à la Direction de l'instruction publique (INS), *educationsuisse*¹ a, au nom de l'Ecole suisse de Bogota, demandé au canton de Berne d'émettre une déclaration de garantie subsidiaire pour l'octroi d'un prêt de 1,5 million de francs par la BCBE. Ce prêt est destiné à financer la première phase des travaux d'agrandissement de l'Ecole suisse de Bogota.

Description des phases	Année	Financement en CHF	Charges/ coûts en CHF
1 ^{re} phase : Démolition des bâtiments ne répondant pas aux nouvelles normes en matière de sécurité parasismique. Reconstruction des salles de classe (y compris salle de musique, salle dédiée aux activités artistiques et laboratoires)	2018/2019	Fonds propres : 3,2 mio Crédit Bancolombia : 2 mio Crédit BCBE : 1,5 mio	6,7 mio
2 ^e phase : Salle de gymnastique double et rénovation du terrain de football	Non définie	Non défini	9 mio
3 ^e phase : Construction de l'école enfantine, des places de stationnement, des salles dédiées à l'administration, de la cantine et du théâtre	Non définie	Non défini	9,3 mio
Total			25 mio

Les fonds propres de l'école s'élèvent à 3,2 millions de francs, ce qui correspond à près de la moitié des coûts de la première phase. L'école s'est par ailleurs vu accorder un crédit de 3,5 millions de francs à un taux annuel de 13,65 pour cent par la banque colombienne Bancolombia. Il est prévu de rembourser ce crédit dans un délai de six ans. L'octroi d'un prêt en Suisse pour un montant de 1,5 million de francs pourrait considérablement alléger la dette de l'école pour les raisons suivantes :

¹ *educationsuisse* est une association inscrite au registre du commerce. Elle contribue à renforcer les liens qui unissent les Suisses et les Suissesses de l'étranger entre eux et à la Suisse ainsi que la présence du système de formation suisse à l'étranger en soutenant les écoles suisses reconnues par la Confédération à l'étranger et d'autres formes de diffusion de la formation suisse à l'étranger. Elle a pour but de représenter les intérêts des écoles suisses à l'étranger vis-à-vis du grand public, des milieux économiques et des autorités en Suisse.

- Le crédit colombien pourrait être réduit de 1,5 million de francs (soit une baisse de 43 %), passant de 3,5 mio CHF à 2 mio CHF.
- Les charges liées au prêt seraient très inférieures en Suisse en raison des taux d'intérêt appliqués (3,5 % en Suisse contre 13,5 % en Colombie, soit une économie d'environ 0,5 mio CHF pour un prêt de 1,5 mio CHF à rembourser dans un délai de 6 ans). Base de calcul :

Calcul des crédits BCBE et Bancolumbia							
Demande de crédit BCBE				Demande de crédit Bancolumbia			
1 500 000,00				2 000 000,00			
Taux d'intérêt 3,5 %				Taux d'intérêt 13,5 %			
Année	Solde du crédit	Amortissement	Charges d'intérêt	Année	Solde du crédit	Amortissement	Charges d'intérêt
1 ^{re} année	1 500 000,00	250 000,00	52 500,00	1 ^{re} année	2 000 000,00	333 333,33	270 000,00
2 ^e année	1 250 000,00	250 000,00	43 750,00	2 ^e année	1 666 666,67	333 333,33	225 000,00
3 ^e année	1 000 000,00	250 000,00	35 000,00	3 ^e année	1 333 333,33	333 333,33	180 000,00
4 ^e année	750 000,00	250 000,00	26 250,00	4 ^e année	1 000 000,00	333 333,33	135 000,00
5 ^e année	500 000,00	250 000,00	17 500,00	5 ^e année	666 666,67	333 333,33	90 000,00
6 ^e année	250 000,00	250 000,00	8 750,00	6 ^e année	333 333,33	333 333,33	45 000,00
		1 500 000,00	183 750,00			2 000 000,00	945 000,00

Calcul du crédit Bancolumbia			
Demande de crédit Bancolumbia			
3 500 000,00			
Taux d'intérêt 13,5 %			
Année	Solde du crédit	Amortissement	Charges d'intérêt
1 ^{re} année	3 500 000,00	583 333,33	472 500,00
2 ^e année	2 916 666,67	583 333,33	393 750,00
3 ^e année	2 333 333,33	583 333,33	315 000,00
4 ^e année	1 750 000,00	583 333,33	236 250,00
5 ^e année	1 166 666,67	583 333,33	157 500,00
6 ^e année	583 333,33	583 333,33	78 750,00
		3 500 000,00	1 653 750,00

Comparaison	
Charges d'intérêt variante 1	1 128 750,00
Charges d'intérêt variante 2	1 653 750,00
Différence charges d'intérêts	525 000,00

- Les autres phases du projet de construction pourraient ainsi démarrer plus tôt.

Le prêt serait versé en francs suisses.

L'Ecole suisse de Bogota dispose d'un solde compris entre 1,1 et 1,6 million de francs grâce à l'association de développement educationsuisse et se voit octroyer chaque année une subvention fédérale d'environ 1,9 million de francs. L'école bénéficie en outre de plus de 3,2 millions de francs de réserves et son revenu est assuré grâce aux écolages et aux subventions fédérales. Il ressort par ailleurs des rapports financiers des dernières années que l'école réalise un bénéfice important et dispose donc d'une solide assise financière.

3.3 Calendrier, modalités, organisation, compétences

Le cautionnement solidaire exigé par la BCBE pourra être signé par le directeur de l'instruction publique après l'adoption de l'arrêté du Grand Conseil. La première phase des travaux prévus par l'Ecole suisse de Bogota pourra alors démarrer et être réalisée conformément au masterplan. Il n'existe pas encore de plan de financement pour les autres étapes d'agrandissement (phases 2 et 3 du masterplan). Dans l'état actuel des choses, la phase 2 devrait être réalisée dans six ans et, si tout se déroule comme prévu, la phase 3 dans dix à douze ans. Ce calendrier dépend toutefois des revenus futurs de l'école. Si l'écart entre les taux d'intérêts des prêts devait persister, le canton de Berne serait de nouveau sollicité pour une déclaration de garantie.

L'Ecole suisse de Bogota est également patronnée par le canton du Valais. Jusqu'à présent, il n'est pas question que le canton du Valais participe au financement de la première phase des travaux mais l'Ecole suisse de Bogota n'exclut pas cette possibilité pour les prochaines étapes de construction.

Le canton de Berne patronne aussi l'Ecole suisse de Barcelone. Cette école étant confrontée à d'importants problèmes de place, il y a de fortes chances pour qu'elle souhaite améliorer son infrastructure et procède à des investissements. L'Ecole suisse de Barcelone peut donc, à brève échéance, demander au canton de Berne de l'aider à obtenir un prêt ou un crédit.

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions fédérales prévues à l'article 19 LESE, l'INS a décidé de conserver le mandat de patronage des écoles suisses de Bogota et de Barcelone et d'accomplir les tâches inhérentes à cette fonction. Du point de vue de l'INS, il est donc envisageable d'aider l'Ecole suisse de Bogota à obtenir le prêt de la BCBE, car cela lui permettrait d'alléger de plus d'un demi-million de francs la charge des intérêts dont elle devrait s'acquitter si elle n'obtenait qu'un prêt auprès de la banque colombienne.

La demande de subvention déposée par l'école au Fonds de loterie pour soutenir le projet de construction a été rejetée, le Fonds de loterie ne disposant d'aucune base légale lui permettant de soutenir des projets de formation à l'étranger qui ne peuvent être affectés à l'aide au développement.

5 Répercussions financières, répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Tant que l'Ecole suisse de Bogota pourra honorer ses engagements de remboursement de prêt, cette affaire n'aura pas de répercussions financières ni de répercussions directes sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux du canton de Berne. En raison de l'actuelle situation financière de l'Ecole suisse de Bogota et de la subvention de quelque 1,9 million de francs accordée chaque année par la Confédération, il ne faut pas s'attendre à ce que le canton de Berne soit amené à rembourser le prêt de l'école parce qu'il s'est porté caution. On peut objecter aux réserves qui pourraient être formulées à l'égard des risques de change et de remboursement relatifs au prêt que le montant cautionné est garanti par les subventions fédérales (versées en CHF). Par ailleurs, l'école suisse ne demande qu'une limite de crédit et n'a pas besoin du montant total.

6 Répercussions sur les communes

Aucune.

7 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent projet peut avoir des répercussions très positives sur d'éventuelles relations économiques entre les entreprises suisses et l'Etat colombien et son économie.

8 Proposition

Octroi d'un crédit d'engagement de 1,5 million de francs visant à permettre la signature d'une déclaration de garantie subsidiaire du canton de Berne pour l'octroi d'un prêt par la BCBE à l'Ecole suisse de Bogota pour les années 2018 à 2023.

Le directeur de l'instruction publique est autorisé à signer la déclaration de garantie subsidiaire.